

LIBREVILLE, 25 février (Infosplusgabon) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a réagi jeudi au conflit armé qui oppose la Russie à l'Ukraine, après le lancement des hostilités par la Russie jeudi, à l'aube, à la grande surprise de la communauté internationale.

L'annonce de cette nouvelle phase du conflit en Ukraine a provoqué chez Peter Maurer, du président du CICR, "un frisson d'angoisse".

"On ne peut en effet se représenter sans effroi les morts et les destructions à grande échelle que risquent d'entraîner l'intensification et la propagation des combats, au vu des immenses capacités militaires en présence", a-t-il ajouté.

"Nous observons déjà les conséquences immédiates de cette récente escalade sur les civils, avec de nouveaux déplacements. Les habitants du Donbass et d'autres régions ont déjà subi huit années de conflit. Je crains aujourd'hui que la population ne doive endurer de nouvelles souffrances au regard d'hostilités susceptibles de causer un grand nombre de victimes, des destructions massives de biens civils tels que les stations d'approvisionnement en eau et en électricité, de vastes déplacements de population, des séparations familiales, des disparitions et d'autres bouleversements", a souligné Peter Maurer.

De par sa longue expérience, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne connaît que trop bien les terribles effets que peuvent avoir les erreurs de calcul, les mauvaises interprétations et les hypothèses erronées au moment d'évaluer les conséquences potentielles des grandes militaires sur les civils.

Aussi nous demandons à tous les acteurs impliqués dans ce conflit de tenir compte des points suivants :

Les parties au conflit en Ukraine doivent respecter le droit international humanitaire, notamment les quatre Conventions de Genève de 1949 et le premier Protocole additionnel de 1977, et assurer la protection de la population civile ainsi que des détenus.

Les biens civils ne doivent pas être pris pour cible. Elles doivent s'abstenir de toute attaque contraire aux règles régissant la conduite des hostilités ou interdisant certains moyens et méthodes de guerre. L'utilisation d'armes à large rayon d'impact doit être évitée dans les zones habitées.

Les infrastructures essentielles doivent être épargnées, notamment les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité qui assurent entre autres l'approvisionnement vital des habitations civiles, des écoles et des structures médicales. Les attaques s'appuyant sur les nouvelles technologies et les moyens cybernétiques doivent être menées d'une manière conforme au droit international humanitaire.

L'espace nécessaire à une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante doit être préservé pour permettre aux acteurs humanitaires, tels que la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine, le CICR et les autres composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de continuer à avoir accès aux civils.

Le CICR viendra en aide aux sinistrés

La priorité du CICR est de venir en aide à tous ceux qui en ont besoin. Cette semaine, nous avons fourni 3000 litres d'eau potable à l'hôpital Dokoutchaïevsk et 7000 litres à la municipalité de Donetsk. Nous avons également visité des lieux de détention pour contribuer à améliorer l'hygiène et l'alimentation des détenus. Si les conditions de sécurité le permettent, nos équipes présentes en Ukraine continueront à réparer des infrastructures vitales, à soutenir des centres de santé en leur fournissant des médicaments et du matériel médical, et à aider des familles en leur distribuant de la nourriture et des articles d'hygiène. Nous poursuivrons également le dialogue bilatéral et confidentiel que nous entretenons avec les parties au conflit dans le but d'assurer la protection des personnes touchées par les hostilités.

Nous appelons tous les États à ne ménager aucun effort et à user de leur influence pour éviter

une escalade du conflit dont le coût et les conséquences pour la population civile dépasseraient les capacités humanitaires disponibles.

Ces dernières années, le CICR a vu naître et s'embraser de nombreux conflits, mais trop peu se terminer. Et dans chacun d'eux, ce sont inévitablement les civils qui paient le prix fort.

Créé en 1863, le CICR mène des opérations dans le monde entier pour porter assistance aux personnes touchées par les conflits armés et la violence et promouvoir les lois qui protègent les victimes de la guerre.

Le mandat de cette organisation neutre, indépendante et impartiale découle essentiellement des Conventions de Genève de 1949. Elle est basée à Genève, en Suisse, et intervient dans plus de 100 pays.

FIN/INFOSPLUSGABON/CIR/GABON2022

© Copyright Infosplusgabon